



Délibération n° 60 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

- 6 DEC. 2018

DRCL - PLATEFORME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC)

Absents non excusés : M. Marc GERVAIS.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n° 1- Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Le budget voté étant un acte prévisionnel il convient d'ajuster certains crédits afin de prendre en compte les dépenses et les recettes constatées à l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire.

Les modifications proposées permettent de régulariser les écritures suivantes :

- Redéploiement de crédits de fonctionnement
- Remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement en investissement

Ces écritures sont retracées dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 014 Atténuations de produits	3 500,00 €	
D 7391172 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	3 500,00 €	
Chapitre 66 Charges financières	3 000,00 €	
D 6688 Autres	3 000,00 €	
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	-6 500,00 €	
D 64111 Rémunération principale	-6 500,00 €	
EQUILIBRE SECTION	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	1 000,00 €	
D 10226 Taxe d'aménagement	1 000,00 €	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	-1 000,00 €	
D 2182 Matériel de transport	-1 000,00 €	
EQUILIBRE SECTION	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget communal pour l'exercice 2018 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 22

Contre : 5 (Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, M. Bernard PRIOU, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Marie-Thérèse MERCIER)

Abstention : 1 (M. POURTIER)



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 26 novembre 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN